

PROCOLE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES ÉLÈVES AU COMPORTEMENT DIFFICILE 1^{ER} DEGRÉ



TEMPS 1 dans l'école

TEMPS DU REPÉRAGE PRÉCOCE | PREMIÈRES ADAPTATIONS

- ▶ Repérage par l'enseignant d'une difficulté de comportement
- ▶ Observations, analyse des comportements, premières adaptations pédagogiques
- ▶ Information à l'équipe pédagogique

Si ce premier temps d'accompagnement n'est pas concluant ▶ **Temps 2**

TEMPS 2 dans l'école

PREMIERS ÉCHANGES | MOBILISATION DES ACTEURS

- ▶ **1. Préparation d'une réunion d'équipe éducative**
Synthèse de la situation scolaire de l'élève, rencontre avec la famille
- ▶ **2. Réunion d'équipe éducative**
Projet d'accompagnement avec l'appui du pôle ressource

Si pas d'amélioration, informer l'IEN ▶ **Temps 3**

TEMPS 3 en circonscription

LA CONTRACTUALISATION | AVEC LA FAMILLE

- ▶ En cas de crises répétées et/ou de blocage avec la famille
- ▶ L'IEN invite la famille et la reçoit
- ▶ L'IEN fait des propositions et passe contrat avec les parents

En cas d'échec des propositions et persistance des difficultés ou si la famille refuse le RDV, l'IEN peut saisir l'IA-DASEN ▶ **Temps 4**

TEMPS 4 à la DSDEN

MOBILISATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX (CD2AE)*

- ▶ L'IA-DASEN réunit les conseillers techniques départementaux en fonction des difficultés rencontrées dans le cadre de la CD2AE
- ▶ L'IA-DASEN décide des suites à donner



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure

**PROTOCOLE
DÉPARTEMENTAL
DE
GESTION DES ÉLÈVES
AU COMPORTEMENT DIFFICILE
> 1^{ER} DEGRÉ <**





TEMPS 1

dans l'école

LE TEMPS DU REPÉRAGE PRÉCOCE et LES PREMIÈRES ADAPTATIONS

- ▶ Repérage par l'enseignant(e) d'une difficulté de comportement de l'élève



- ▶ **Observation globale de l'élève**
dans les différents lieux et temps de l'école
(en classe, en cour de récréation, sur le temps méridien)

- ▶ **Rédaction d'une fiche « Description de la crise »**
(annexe 1) rassemblant les différents éléments constatés



- ▶ **Analyse des comportements difficiles de l'élève en équipe**
(directeur, RASED)
permettant d'objectiver les comportements de l'élève (annexe 2)



- ▶ **Définition des premières adaptations pédagogiques à mettre en œuvre**
en partenariat avec l'élève et sa famille et avec si besoin d'autres
acteurs de la classe (ATSEM, maîtres du cycle ou maîtres
supplémentaires, RASED...) en s'appuyant sur les annexes 3 et 4



- ▶ **Information à l'équipe pédagogique**
 - ▶ En conseil des maîtres pour mettre en place d'éventuels accompagnements pédagogiques en dehors de la classe de référence
 - ▶ Si des accompagnements éducatifs sont nécessaires sur des temps « hors classe »



**Si ce premier temps d'accompagnement n'est pas concluant
(amélioration du comportement de l'élève),
poursuite du protocole**

en repartant de la grille d'analyse d'une situation de crise et /ou de la fiche de synthèse




TEMPS 2

dans l'école

PREMIERS ÉCHANGES et MOBILISATION DES ACTEURS

Dans le cadre de la préparation d'une équipe éducative
(à l'initiative du directeur d'école)

1) De manière collective,
on reprend les observations si nécessaire,
l'important étant de croiser les regards :

- reprise des annexes 1 et 2 
- rédaction de l'annexe 5
(synthèse de la situation scolaire de l'élève) à rédiger à l'issue de l'observation en vue de la préparation de l'équipe éducative

> On peut annoncer la tenue d'une réunion d'équipe éducative après en avoir informé l'IEN <

2) L'enseignant et un tiers
rencontrent la famille pour :

- présenter les difficultés persistantes rencontrées par l'école pour scolariser l'élève
- faire le point sur les aménagements déjà proposés
- échanger sur le comportement et les suivis en dehors de l'école

► Réunion d'Équipe éducative

- **Inviter selon les besoins** (et en avertir la famille) :
le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, le psychologue du RASED, l'assistante sociale sur les REP+
- **Inviter également** d'autres professionnels du service social départemental, service éducatif (CMPP, infirmière, médecin de PMI...) avec accord de la famille

Si la famille vient au RDV

- Présenter les difficultés rencontrées à l'école à partir des **faits** observés (en appui sur la grille d'observations et sur la synthèse)
- Produire collectivement le projet d'accompagnement avec l'appui du pôle ressource

Si la famille ne vient pas au RDV

- Proposer un nouveau RDV par courrier avec AR pour une équipe éducative
- **S'ils ne répondent pas à la convocation ou si la réunion d'équipe éducative se passe mal :**
 - Identifier le personnel le mieux placé pour reprendre contact avec les parents (psychologue scolaire, assistante sociale scolaire REP+, IEN, médecin, infirmière...)
 - Faire la synthèse des éléments d'inquiétude et l'adresser à l'IEN

Selon les éléments recueillis, s'interroger sur l'opportunité :

- de la rédaction d'une Information Préoccupante - IP
- d'une orientation vers d'autres services (MDPH, CMP...)

Si pas d'amélioration, informer l'IEN qui pourra mobiliser le pôle ressource de circonscription élargi pour questionner à nouveau la situation et inviter la famille



TEMPS 3

en circonscription

LA CONTRACTUALISATION AVEC LA FAMILLE

- ▶ **EN CAS DE CRISES RÉPÉTÉES ET/OU DE BLOCAGE AVEC LA FAMILLE** perturbant tant l'élève que l'ensemble de la communauté scolaire



- ▶ **Transmettre à l'IEN** une synthèse factuelle des observations, adaptations et démarches effectuées : les diverses annexes et le compte-rendu de l'équipe éducative



- ▶ **L'IEN invite la famille et la reçoit**



- ▶ **L'IEN fait des propositions et passe contrat avec les parents**
 - ▶ Incitation à renouer les liens avec l'école
 - ▶ Envisager un aménagement de la scolarité avec l'équipe éducative
 - ▶ Proposition de RDV avec le médecin scolaire ou le psychologue scolaire
 - ▶ ...



- ▶ **EN CAS D'ÉCHEC DES PROPOSITIONS ET PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS OU SI LA FAMILLE REFUSE LE RENDEZ-VOUS AVEC L'IEN**



L'IEN peut saisir l'IA-DASEN



TEMPS 4

à la DSDEN

MOBILISATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX dans le cadre de la Cellule Départementale d'Accompagnement et d'Appui aux Écoles [CD2AE]

- ▶ EN CAS D'ÉCHEC DES PROPOSITIONS ET PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS
OU SI LA FAMILLE REFUSE LE RENDEZ-VOUS AVEC L'IEN



- ▶ L'IEN informe l'IA-DASEN



- ▶ L'IA-DASEN identifie les conseillers techniques départementaux,
en fonction des difficultés rencontrées par l'élève, et les réunit



- ▶ L'IA-DASEN décide des suites à donner